Hébergement touristique

Barème des redevances annuelles

Applicable uniquement aux nouveaux contrats. Tous les montants sont des redevances annuelles en EUR. La TVA est exclue et sera ajoutée le cas échéant.

Les frais d'audit ne sont pas inclus. Ils font l'objet d'un devis distinct établi par l'organisme de certification autorisé.

Chiffre d'affaires : chiffre d'affaires total de l'entreprise au cours de l'année précédente.

Périmètre retenu pour le calcul des redevances : Établissements d'hébergement et activités d'accueil inclus dans le périmètre de certification convenu.

Opérateurs et organisations

Hôtels, complexes touristiques et autres exploitants d'hébergements.

Base de tarification proposée - à examiner : une redevance annuelle par organisation contractante au titre de ce référentiel, selon la ligne des tarifs de base existants. Les sites, navires et activités doivent être précisés dans le devis ; ce tableau ne définit pas les frais d'extension du périmètre.

Chiffre d'affaires annuel total de l'entreprise (EUR)	0 - 10 000	10 000 - 500 000	500 000 - 1 million	1 - 10 millions	10 - 25 millions	25 - 50 millions	50 - 75 millions	75 - 100 millions	100 - 150 millions	150 - 200 millions	200 - 300 millions	300 - 400 millions	400 - 500 millions	≥ 500 millions
Redevance annuelle Par organisation	Gratuit	500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €	2 500 €	3 000 €	3 500 €	4 000 €	4 500 €	5 000 €	5 500 €	6 000 €	7 000 €